

# AVIS PUBLIC



**Par la présente, avis est donné à l'effet que :**

Les frais aéronautiques à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau et à YMX Aérocity internationale de Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

**Redevance générale d'aérogare de 4 %**

---

**Redevance d'atterrissage (pour tous les vols, incluant le tout-cargo) de 4 %**

Les hausses de redevances permettront de continuer à répondre aux besoins des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal, le 1<sup>er</sup> jour de novembre 2022.

**Me Sylvain Choinière**

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif



Aéroports  
de **Montréal**